

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2014

Etaient présents ou avaient donné pouvoir :

M. Denis GRAS, Mlle Michelle BASTIDE, MM. François ESTEVENON, Frédéric MONTANIER, Jean-Marc BRUGERON, Arnaud BRINGER, Hervé COURNUT, Nicolas VELAY, J-Philippe MACHARD, Mmes Marcelle ROUQUET, Catherine REVERSAT-PINTENET.

Absent excusé : Néant

1- Urbanisme :

A l'unanimité, les 11 conseillers donnent un avis favorable au projet SEGUI de lotir le terrain sis en face du lotissement Vert Bois, de l'autre côté de la route. En effet, les réseaux sont proches et la parcelle limitrophe sise sur la commune de St Sauveur de Peyre a fait l'objet d'un certificat d'urbanisme positif. Un courrier en ce sens sera envoyé au Chef de Centre du Pôle Territorial Ouest.

- 2- Lecture est faite d'un courrier d'un habitant de la commune protestant contre l'utilisation de tondeuses les dimanches et jours fériés après midi et demandant que le Maire prenne un arrêté de restriction. Celui-ci ne souhaite pas restreindre l'usage de tondeuse déjà limité par les caractéristiques du climat et la disponibilité des habitants, notamment au travers de leurs activités professionnelles.
- 3- Tableau du bureau de vote (Européennes) adopté en tenant compte d'un échange horaire entre 2 conseillers
- 4- Modification de la délibération n° 3 du 29/04/2014 ainsi que de l'arrêté portant délégations aux adjoints, les services préfectoraux ayant demandé qu'il soit apporté des précisions nécessaires.
- 5- Diverses demandes de modifications cadastrales sont examinées favorablement, des coupes d'arbres situés sur un chemin communal doivent être opérées par le propriétaire, une clôture délimitant 2 parcelles dont une du CCAS donnée à bail doit être réinstallée par le fermier exploitant cette dernière ; enfin, une clôture empiétant sur le territoire communal devra être reculée par le propriétaire auteur des faits.
- 6- Une lampe municipale sera installée dans le chemin d'accès à la propriété de Mme et M Olivier BESSIERE.
- 7- Délégué O.N.F. : M. Jean-Philippe MACHARD, suppléant : M. Nicolas VELAY
- 8- Extension du cimetière : lecture du PV n° 5 ; suppression de l'arbre prévu au centre du rond-point pour que la circulation des véhicules soit rendue aisée, voire possible.
- 9- Etude de divers projets susceptibles de bénéficier de subventions ; à titre dérogatoire, il est possible de solliciter une aide DETR pour l'achat de matériel et logiciels informatiques du fait du passage obligatoire à la dématérialisation des échanges avec les services des Finances Publiques, ainsi qu'avec ceux de la Préfecture de la Lozère (ACTES)
- 10- PATA : environ 9000 € sur tout le territoire de la commune ; prévoir la réfection de la route vers la Brugerette, soulevée par des racines de pins situées dans des parcelles riveraines.

